

Conditions complémentaires de SAP Intelligent Robotic Process Automation

Le présent Supplément fait partie du Contrat relatif à certains services SAP Cloud conclu entre SAP et le Client et s'applique uniquement à SAP Intelligent Robotic Process Automation et à aucun autre produit ou service SAP (le « Service Cloud »). Tout document référencé dans le présent Supplément est disponible sur demande.

1. SERVICE CLOUD

Le Service Cloud aide les clients à créer des bots intelligents qui émulent les utilisateurs humains et automatisent les processus manuels. Le Service Cloud est une solution hybride constituée de trois composants:

- 1.1. Conception des processus d'automatisation avec Cloud Studio et Desktop Studio
- 1.2. Coordination des processus d'automatisation avec Cloud Factory et
- 1.3. Exécution des processus d'automatisation avec les agents de bureau sur site

2. REDEVANCES

- 2.1. La Métrique de consommation pour le Service Cloud correspond aux Sessions simultanées. Les Sessions simultanées désignent le nombre cumulé de sessions accédant simultanément au Service Cloud. Une « session » correspond à la durée entre la connexion et la déconnexion ou l'expiration, lorsqu'un utilisateur, une application, un bot ou une plateforme unique accède au Service Cloud, soit directement soit indirectement via une application personnalisée.
- 2.2. Les redevances sont basées sur le type de bot utilisé. Les exécutions bot peuvent être de type Surveillée, Non surveillée ou En développement (type de déclencheur = « vide »): l'exécution bot de type En développement ne sera pas comptabilisée comme Session simultanée.

3. CONDITIONS SUPPLÉMENTAIRES

- 3.1. **Contrat de traitement des données.** Dans la mesure où SAP fournit des services de support pour les composants sur site du Service Cloud, le Contrat de traitement des données à caractère personnel pour les Services de support et professionnels, disponible sur <https://www.sap.com/about/agreements/data-processing-agreements.html?tag=agreements:data-processing-agreements/support-professional-services>, s'applique auxdits services de support.
- 3.2. **Droits de tiers.** Le Client doit lire et comprendre les droits de licence associés à tous les produits tiers que le Client utilise pour créer une skill ou un processus à l'aide du Service Cloud. SAP ne sera tenu responsable d'aucune violation de droits de licence de tiers réalisée par le Client lors de son utilisation du Service Cloud.
- 3.3. **Suppression des données.** Les bots créés et stockés dans le Service Cloud seront supprimés s'ils restent inactifs pendant une période de 12 mois.